

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°25.CDM.90**

Objet : Actualisation de la grille tarifaire du Conservatoire de Fontainebleau à compter de l'année scolaire 2025-2026

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 5 de l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°22/71 du Conseil municipal du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Vu la délibération n°25/59 du Conseil municipal du 12 mai 2025 approuvant le règlement des études du conservatoire de Fontainebleau à compter de l'année scolaire 2025-2026,

Vu la délibération n°25/60 du Conseil municipal du 12 mai 2025 approuvant le règlement intérieur du Conservatoire de Fontainebleau à compter de l'année scolaire 2025-2026,

Vu la délibération n°25/61 du Conseil municipal du 12 mai 2025 approuvant la mise en place de la location d'instruments de la Ville aux élèves inscrits au Conservatoire de Fontainebleau à compter de l'année scolaire 2025/2026,

Vu la délibération n°25/62 du Conseil municipal du 12 mai 2025 approuvant la mise en place de quotients familiaux à compter de l'année scolaire 2025/2026 dans le cadre de la tarification des frais de scolarité du Conservatoire de Fontainebleau,

Vu la décision du Maire n°23.CDM.77 du 22 mai 2023 fixant la grille tarifaire du Conservatoire de Fontainebleau à compter de l'année scolaire 2023-2024,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs d'inscription des élèves au Conservatoire de Fontainebleau,

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour une redevance partitions (participation au coût des vignettes SEAM) pour les élèves inscrits en parcours musique,

Considérant la nécessité de fixer des tarifs pour la location d'instruments aux élèves,

DECIDE

Article 1^{er} : D'abroger la décision du Maire n°23.CDM.77 du 22 mai 2023 à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

Article 2 : D'approuver la grille tarifaire ci-jointe reprenant l'ensemble des tarifications du Conservatoire de Fontainebleau à compter de l'année scolaire 2025-2026.

Article 3 : De préciser que les frais de scolarité des bellifontains sont calculés conformément à la délibération n°25/62 du Conseil municipal du 12 mai 2025.

Article 4 : De préciser qu'à défaut de transmission des documents nécessaires au calcul du quotient familial pour les élèves bellifontains, le tarif de la tranche QF T3 leur sera appliqué.

Article 5 : De préciser que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la ville au chapitre 70 de la section de fonctionnement.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 21 mai 2025

Julien GONDARD

Signé **Julien GONDARD**
Maire de Fontainebleau

Signature numérique
de Julien GONDARD
Date : 2025.05.21
12:31:49 +02'00'

Publié le 21 mai 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 mai 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- _____



TARIFS 2025 - 2026													
Discipline	Intitulé du cours	BELLIFONTAINS							EXTERIEURS				
		Frais de scolarité			Frais de dossier / élève	Vignette SEAM	Total / élève T1	Total / élève T2	Total / élève T3	Frais de scolarité	Frais de dossier / élève	Vignette SEAM	Total / élève
		QF T1	QF T2	QF T3									
Théâtre	Eveil	180 €	195 €	210 €	20 €	x	200 €	215 €	230 €	306 €	30 €	x	336 €
	Initiation	180 €	195 €	210 €	20 €	x	200 €	215 €	230 €	306 €	30 €	x	336 €
	Préparatoire	180 €	195 €	210 €	20 €	x	200 €	215 €	230 €	306 €	30 €	x	336 €
	Cycle 1	250 €	300 €	350 €	20 €	x	270 €	320 €	370 €	813 €	30 €	x	843 €
	Cycle 2	350 €	400 €	450 €	20 €	x	370 €	420 €	470 €	938 €	30 €	x	968 €
	Cycle 3	450 €	500 €	550 €	20 €	x	470 €	520 €	570 €	1 313 €	30 €	x	1 343 €
	Adulte	180 €	195 €	210 €	20 €	x	200 €	215 €	230 €	406 €	30 €	x	436 €
Musique	Initiation FM	180 €	195 €	210 €	20 €	9 €	209 €	224 €	239 €	306 €	30 €	9 €	345 €
	Initiation FM+FI	250 €	300 €	350 €	20 €	9 €	279 €	329 €	379 €	469 €	30 €	9 €	508 €
	Cycle 1	450 €	500 €	550 €	20 €	9 €	479 €	529 €	579 €	1 063 €	30 €	9 €	1 102 €
	Cycle 2	450 €	500 €	550 €	20 €	9 €	479 €	529 €	579 €	1 188 €	30 €	9 €	1 227 €
	Cycle 3	450 €	500 €	550 €	20 €	9 €	479 €	529 €	579 €	1 313 €	30 €	9 €	1 352 €
	PAD	690 €	740 €	790 €	20 €	9 €	719 €	769 €	819 €	1 188 €	30 €	9 €	1 227 €
	PAP	400 €	435 €	470 €	20 €	9 €	429 €	464 €	499 €	1 188 €	30 €	9 €	1 227 €
	P2A	450 €	500 €	550 €	20 €	9 €	479 €	529 €	579 €	1 188 €	30 €	9 €	1 227 €
	PAC	180 €	195 €	210 €	20 €	9 €	209 €	224 €	239 €	306 €	30 €	9 €	345 €
	FM seule	180 €	195 €	210 €	20 €	9 €	209 €	224 €	239 €	306 €	30 €	9 €	345 €
	Tambours & Fifres	180 €	195 €	210 €	20 €	9 €	209 €	224 €	239 €	306 €	30 €	9 €	345 €
	PAM	250 €	280 €	310 €	20 €	9 €	279 €	309 €	339 €	469 €	30 €	9 €	508 €
	2ème instrument	285 €	315 €	345 €	20 €	9 €	314 €	344 €	374 €	813 €	30 €	9 €	852 €
Filière voix	300 €	325 €	350 €	20 €	9 €	329 €	349 €	379 €	469 €	30 €	9 €	508 €	
Location instrument à l'année		100 €							200 €				